

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Nicolas BOUCHER, Laurent VOISIN, Gérard LANDAIS.

Mesdames Viviane PAVAN, Florence CHAVENEAU, Laurence COLLIGNON-THOMAS, Sylvie LAME, Maria GUERRA.

Etaient absent : Mme Bénédicte LAURENT, Sandrine LANDRY, M. Pierre VASSEUR (pouvoir à Jean DUFRESNE)

M. Paul PENET a été élu secrétaire.

### Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Déplacement du panneau agglomération Nord
- Demande d'aide au titre de l'enveloppe parlementaire
- Demande de dérogation pour l'agenda accessibilité

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### DCM 39-2015- Travaux de voirie rue de la marche

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juin pour ouvrir les plis. A ce jour, aucune entreprise n'a été retenue. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le 15 juin.

### DCM 40-2015- Déplacement du panneau de limite d'agglomération Nord

M. Le maire expose au conseil municipal que la limite d'agglomération nord a été déplacée par arrêté municipal n°9/2012. La limite de l'agglomération se situe maintenant au chemin de Fontenay. Suite à cette modification, la commune doit maintenant entretenir les abords de la RD 71 jusqu'à Fontenay. (voire l'entretien de la marche et le fauchage des bernes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour :

- sollicite l'avis du STA Nord Est pour déplacer la limite d'agglomération Nord à proximité du cimetière (comme elle était jusqu'au début 2012).
- autorise M. le maire à limiter la vitesse à 50 km/h au lieu-dit « Fontenay »

### **DCM 41-2015- Demande d'aide au titre de l'enveloppe parlementaire**

M. Le maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère urgent de remplacer la chaudière du Stade qui présente des faiblesses. Il présente plusieurs solutions de chauffage avec production d'eau chaude. (Énergie électrique ou fuel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Retient la solution la plus économique : le fuel,
- Emet un accord de principe sur le devis de l'entreprise REBEYROLLE qui s'élève à 4906 € HT sous réserve de l'obtention de subvention.
- Sollicite une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire

- Adopte le plan de financement suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Remplacement de la chaudière	4906.00 € HT	
Enveloppe parlementaire		3924.80 €
Autofinancement		981.20 €
<b>Total</b>	<b>4906.00 €</b>	<b>4906.00 €</b>

- autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **DCM 42-2015 - Demande de dérogation pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public**

M. le maire rappelle l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 donnant la possibilité de prolonger, au-delà de 2015 le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Il expose que l'église est concernée par la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public mais que la commune n'est pas en mesure d'effectuer les travaux actuellement compte-tenu de ses engagements actuels et de la baisse importante des dotations de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande la prorogation des délais d'exécution de l'agenda d'accessibilité.

Le Maire,  
J. DUFRESNE